



Pôle TERRITOIRES EAU
ENVIRONNEMENT



POINT DE SITUATION METEOROLOGIQUE ET HYDROLOGIQUE (AU 05/04/2024)

COMMUNICATION A DESTINATION DES
AGRICULTEURS DE L'AUDE

aude.chambre-agriculture.fr



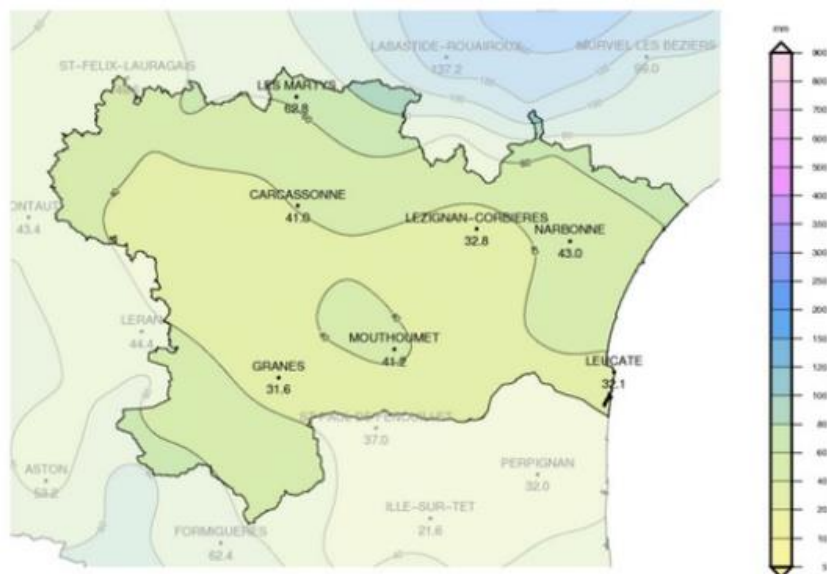
CHAMBRE
D'AGRICULTURE
AUDE

BILAN PLUVIOMETRIQUE

Des pluies ont été observées au mois de mars :

- Un cumul de l'ordre de 30-40 mm sur la partie centrale du département
- De l'ordre de 40-60 mm du Lauragais au Narbonnais et dans la Haute Vallée
- Jusqu'à 80 mm sur l'extrême Nord de la Montagne Noire près de Pradelles-Cabardès et Lespinassière

Cumul mensuel des précipitations en mars 2024 ; source : Météo France



Concernant le rapport à la normale (moyenne mensuelle de référence 1991 – 2020) :

Les précipitations sont globalement conformes à la normale saisonnière sur le littoral, le Minervois et l'Est de la Montagne Noire. Cependant, sur le reste du département, les précipitations représentent 60-70% de la normale, et seulement 50% de la normale autour du Limouxin.

Sur l'année hydrologique (de septembre 2023 à mars 2024), les précipitations correspondent à :

- de l'ordre de 50% de la normale sur un tiers Est
- de l'ordre de 75% de la normale sur deux tiers Ouest (jusqu'à 90% de la normale sur une partie du Lauragais et de la Piège)

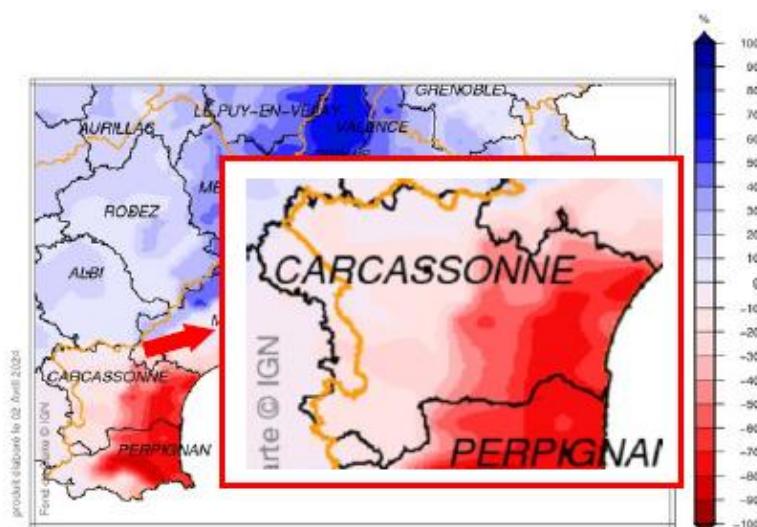
ETAT ACTUEL DES SOLS

Au 1^{er} mars, l'indice d'humidité des sols superficiels varie entre l'Ouest et l'Est du département :

- A l'Ouest, l'indice est proche de la normale du Lauragais au Carcassonnais en passant par la Montagne Noire et la Haute vallée.
- Il est de l'ordre de -20% à -30% de la normale du Limouxin au Quercorb (sols modérément secs)
- A l'Est, l'indice est de l'ordre de -40% à -60% de la normale et jusqu'à -80% de la normale dans les Corbières maritimes (sols extrêmement secs)

Source des informations communiquées : Bulletin hydrologique 2024 de la Direction Départementale de Territoires et de la Mer

Ecart pondéré à la normale de l'indice d'humidité des sols ; source : Météo France

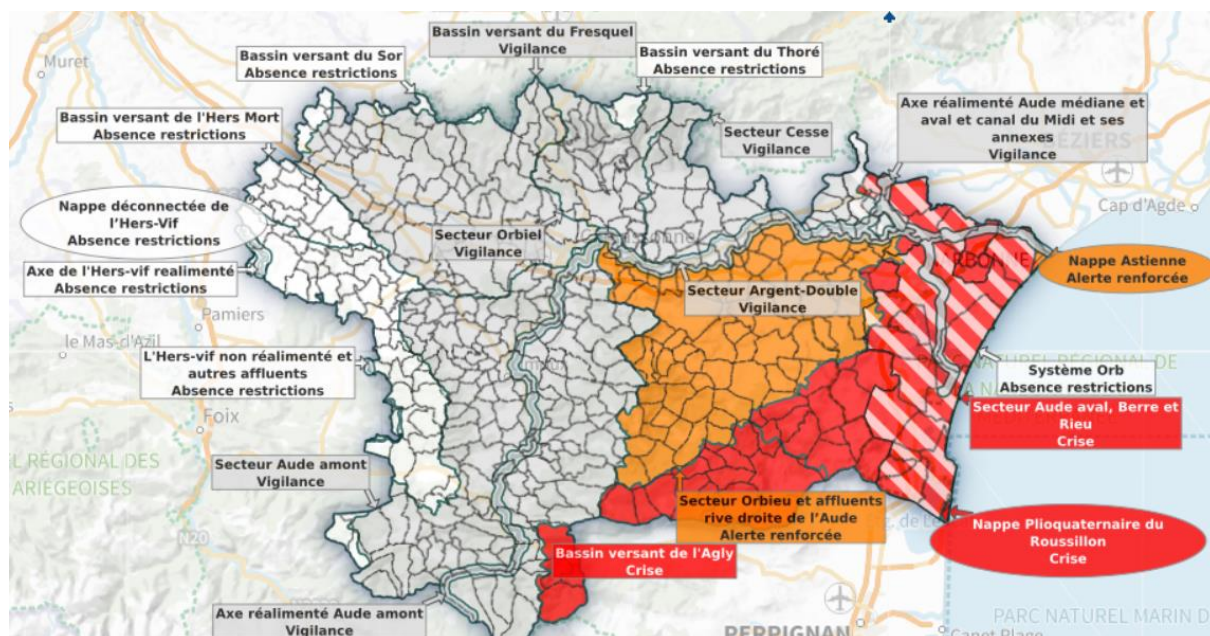


DEBITS DES COURS D'EAU ET RESTRICTIONS D'USAGE

Malgré les précipitations intervenues en début de mois, les débits moyens journaliers (en m³/s) de tous les cours d'eau du département sont bas pour la saison.

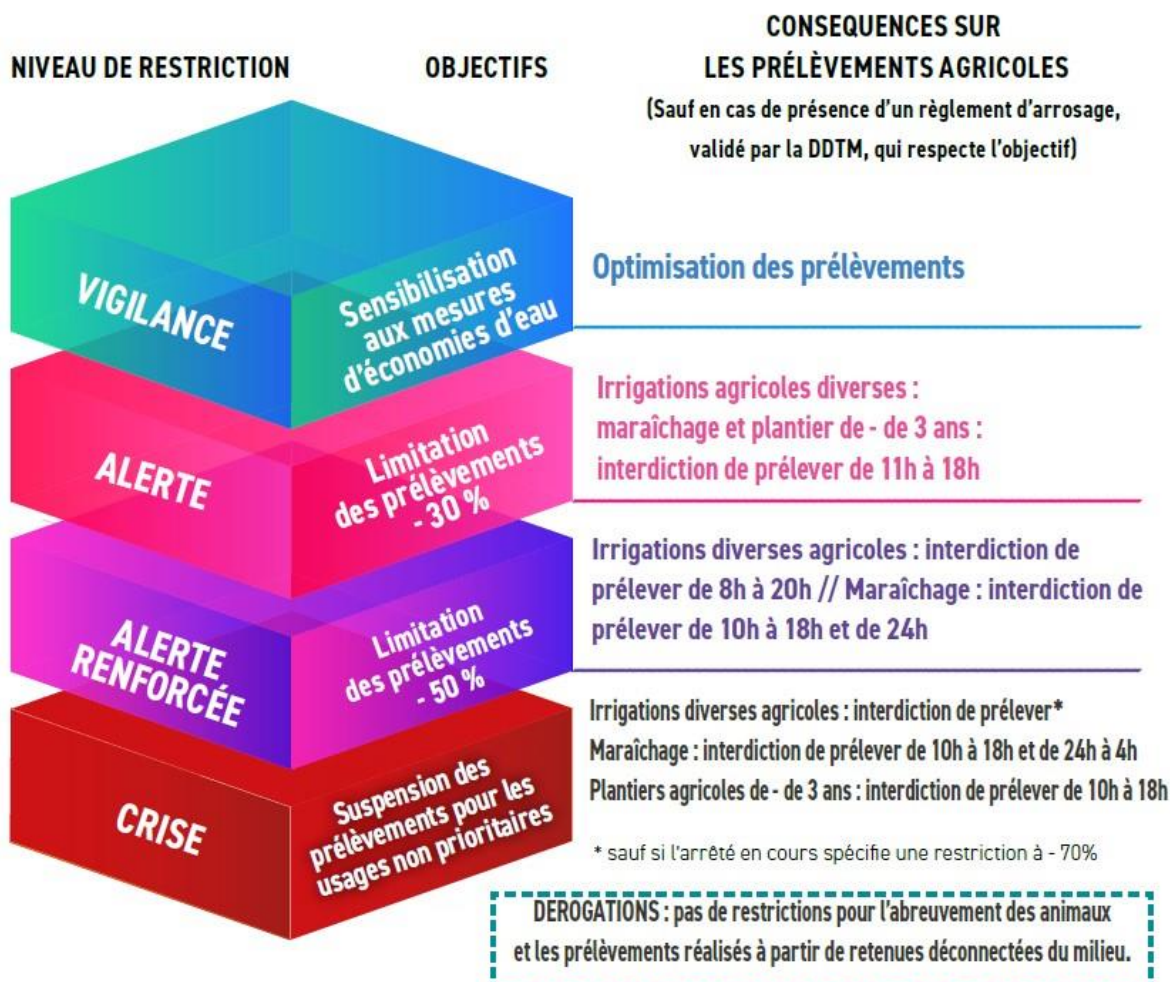
Les secteurs suivants se trouvent en niveau de crise pour les restrictions d'usage de l'eau :

- Secteur Aude aval, Berre et Rieu
- Bassin versant de l'Agly
- Nappe Plioquaternaire du Roussillon



Source des informations communiquées : Bulletin hydrologique 2024 de la Direction Départementale de Territoires et de la Mer

A QUOI CORRESPONDENT LES NIVEAUX DE RESTRICTIONS ?



ETAT DE REMPLISSAGE DES BARRAGES

Les précipitations intervenues au mois de mars ont permis d'atteindre un niveau de remplissage satisfaisant pour les retenues de la Montagne Noire et la retenue des Monts d'Orb. Cependant, les niveaux de remplissage des barrages de Matemale, Montbel et Ganguise restent bas pour la saison.

Barrages	Capacité réelle (Mm3)	Niveau de remplissage au 02/04/2024 (Mm3)	Pourcentage de remplissage au 02/04/2024	Variation de remplissage 2023-2024
Matemale	20,5	6,98	34%	-5%
Puyvalador	10	3,90	39%	+17%
Montbel	60,5	30,50	50%	+20%
Ganguise	44,6	25,00	56%	+13%

Source des informations communiquées : Bulletin hydrologique 2024 de la Direction Départementale de Territoires et de la Mer

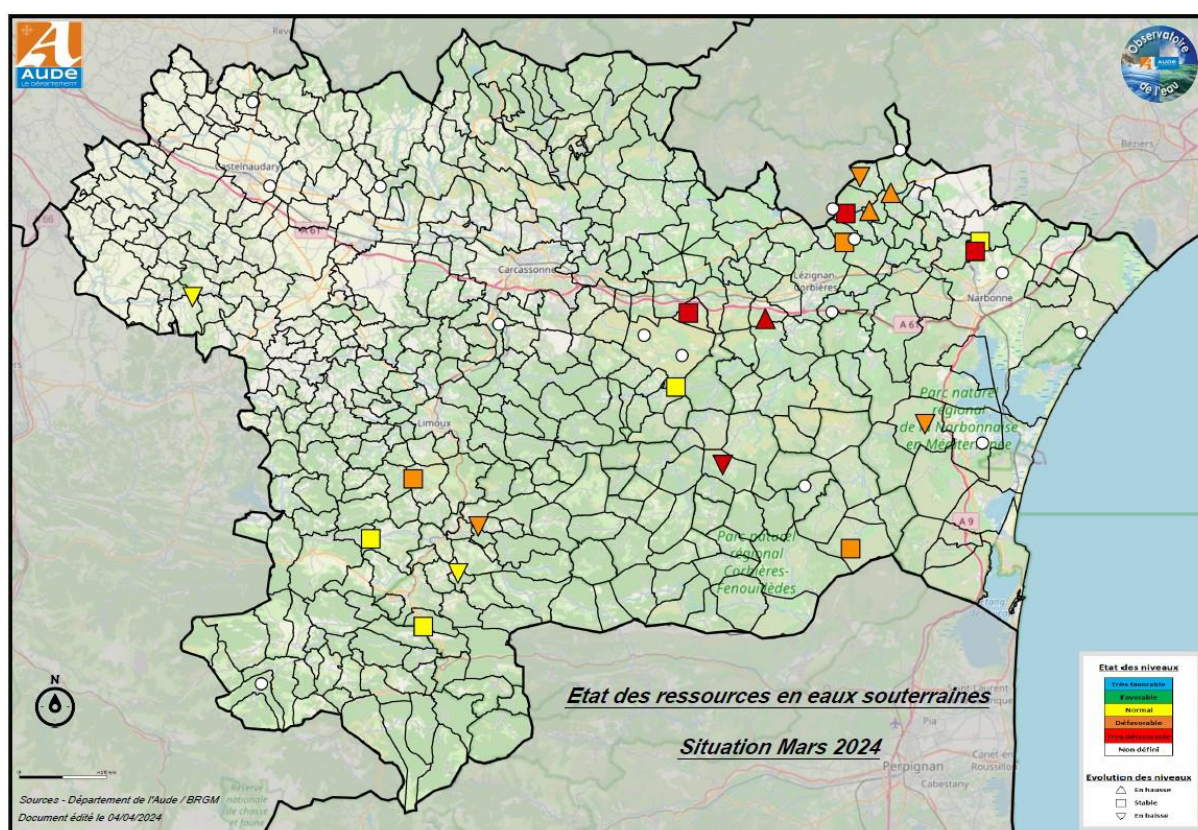
Laprade	8,8	6,93	79%	+24%
Galaube	7,8	7,66	98%	+43%
Cammazes	18,8	17,72	94%	+42%
Monts d'Orb	30,6	29,77	97%	+38%
Jouarres	4,8	3,70	77%	+6%

ENNEIGEMENTS

L'épaisseur des manteaux neigeux des massifs Pyrénéens de proximité a progressé jusqu'au 10 du mois, puis a chuté du fait des hautes températures. Le manteau neigeux des Pyrénées-Orientales termine le mois quasiment à zéro, tandis que celui de l'Ariège constitue une faible réserve d'eau.

ETAT DES AQUIFERES

Les niveaux d'eau dans les nappes sont toujours bas à très bas pour la saison. Cependant les précipitations du mois de mars ont permis une amélioration. A ce jour, 26% des niveaux mesurés sont en dessous des minimas historiques contre 47% en début du mois de mars.



VOS BESOINS CONCERNANT LA GESTION DE L'EAU D'IRRIGATION

La Chambre d'Agriculture de l'Aude peut vous appuyer dans l'anticipation des sécheresses estivales, par exemple en communiquant plus régulièrement sur la situation hydrologique du territoire.

- ➔ De quelles informations avez-vous besoin pour anticiper l'été ?
- ➔ Quel type de communication souhaiteriez-vous ?
- ➔ Souhaitez-vous une description du fonctionnement des restrictions d'eau pouvant intervenir l'été ?

Pour nous faire part de vos besoins, vos questions ou vos difficultés concernant la gestion de l'eau en contexte de sécheresse vous pouvez nous contacter :

Service Eau Changement Climatique – 04 68 11 79 51
Marine Albert – 06 80 78 13 01

service.eau.acc@aude.chambagri.fr

Face à cette situation, la Chambre d'Agriculture de l'Aude travaille activement à l'identification, l'expérimentation et la diffusion de leviers d'adaptation pour accompagner au cas par cas dans un contexte de changement climatique.



Les règles à respecter en matière de prélèvement d'eau

- Tout prélèvement doit faire l'objet d'une autorisation de prélèvement par la DDTM ;
- Pour tout prélèvement, il est obligatoire de posséder un dispositif de comptage (article R214-57, code de l'environnement), et un registre des prélèvements (article R214-58).

POINT DE SITUATION METEOROLOGIQUE ET HYDROLOGIQUE (AU 05/04/2024)

